

Association des syndicalistes retraités du Canada

Soins à domicile – Pour mieux vieillir chez soi – résumé par province –  
deuxième partie

**Frais des établissements de soins de longue durée du Canada**

<b>Province/territoire</b>	<b>Revenu sur lequel la subvention est fondée</b>	<b>Indemnité personnelle Frais quotidiens/ retenue de la pension mensuels</b>
----------------------------	---	---

La date d'entrée en vigueur du pourcentage des résidentes et résidents comptant sur le revenu disponible minimal varie.  
Voir les notes figurant ci-dessous.

Colombie-Britannique	Revenu net – tel qu'indiqué sur la déclaration de revenus	897,00 \$ min. : 2 932 \$ max. Faible revenu 894,40 \$  De janvier 2011 à janvier 2012	275,00 \$
Alberta	Le revenu n'importe pas La pension d'invalidité des anciens combattants est exclue	Chambre normale : 45,85 \$ -1 395 \$; chambre à deux lits : 48,00 \$ - 1 472 \$; chambre individuelle : 55,90 \$ -1 700 \$  De février 2011 à février 2012	315,00 \$ - personne handicapée 265,00 \$
Saskatchewan	Examen des revenus - déclaration de revenus La pension d'invalidité des anciens combattants est exclue *loyer normal et 50 % de la partie du revenu située entre 1 194 \$ et 2 962 \$	989 \$ min. – 1 881 \$ max.  De janvier 2011 à janvier 2012	De 216,00 \$ à 1 096,00 \$ selon le revenu
Manitoba	Revenu net – cotisation fiscale La pension d'invalidité des anciens combattants est exclue	930,75 \$  D'août 2010 à juillet 2011	271,00 \$
Ontario	Quote-part, subvention disponible pour le logement de base Circonstances exceptionnelles de bas revenu La pension d'invalidité des anciens combattants est incluse	1 619,08 chambre normale, à quatre lits; 1 862,41 \$ chambre à deux lits; 2 166,58 \$ chambre individuelle  De juillet 2010 à juillet 2011	130,00 \$
Québec	Catégorie de chambre ou capacité de payer. Les liquidités, les biens, le revenu mensuel et la situation de famille sont pris en compte en cas d'incapacité de payer.  La pension d'invalidité des anciens combattants est incluse	1 069,19 \$ par mois pour une chambre normale (trois lits ou plus); 1 438,40 \$ par mois pour une chambre à deux lits; 1 720,81 \$ pour une chambre individuelle Janvier 2011	189,00 \$
Nouveau-Brunswick	Revenu total (familial) La pension d'invalidité des anciens combattants est associée aux blessures attribuables au service	95,00 \$ par jour  1 <sup>er</sup> mai 2011	108,00 \$
Nouvelle-Écosse	Revenu net - déclaration de revenus Exclut la TPS et les pensions d'invalidité des anciens combattants	Foyers de soins infirmiers : 96,00 \$/jour Soins en établissement : 59,50 \$/jour Options communautaires : 49,00 \$/jour Soins de relève : 31,00 \$ par jour Novembre 2010	231,00 \$
Île-du-Prince-Édouard	Les personnes ayant un revenu annuel net inférieur à 26 500 \$ peuvent avoir droit à la subvention – déclaration de revenus exigée. Les pensions d'invalidité des anciens combattants sont exclues	Manoirs et chambres individuelles : 69,30 \$ par jour - subvention Accessible aux personnes dont le revenu est de 26 500 \$ ou moins Janvier 2009	Résidentes ou résidents subventionnés seulement : 103,00 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	Revenu total et liquidités; l'individu garde 10 000 \$ alors que les couples gardent 20 000 \$ de liquidités. Le revenu au-delà de 2 800 \$ sert à payer le taux mensuel.	2 800 \$/mois La plupart des résidentes et résidents subventionnés paient en moyenne 1 000 \$/ mois sur 2 800 \$  Avril 2010	150,00 \$
Yukon	Tous les frais des fournitures médicales et de blanchissage sont couverts	De 18,00 \$ à 21,00 \$ par jour	100,00 \$

- 1 Source : Page 3 du *Home and Community Care Information Guide for the New Residential Care Rate Structure*, publié par le gouvernement de la C-B le 1<sup>er</sup> mai 2009 et mis à jour en janvier 2011, que vous trouverez à l'adresse <http://www.health.gov.bc.ca/hcc/pdf/ResCareRateInfoGuide.pdf>
- 2 Source : Calculé d'après les tarifs quotidiens (45,85 \$ pour une chambre normale, 48,40 \$ pour une chambre à deux lits et 55,90 \$ pour une chambre individuelle) publiés sur le site Web du gouvernement de l'Alberta concernant les personnes âgées et les soutiens communautaires en février 2011 : <http://www.seniors.alberta.ca/continuingcare/ltcare.asp>
- 3 Source : Site Web du ministère de la Santé du gouvernement de la Saskatchewan mis à jour en janvier 2011 : <http://www.health.gov.sk.ca/special-care-charges>
- 4 Source : Calculé d'après les tarifs quotidiens minimums et maximums (de 30,60 \$ à 71,80) publiés dans la publication du ministère de la Santé et de la Vie saine du Manitoba intitulée *Services de soins personnels : Guide des frais et des services au Manitoba* et en vigueur du 1<sup>er</sup> août 2010 au 31 juillet 2011. Tarifs révisés en janvier 2011 : <http://www.gov.mb.ca/health/pcs/index.fr.html>
- 5 Source : Site Web du ministère de la Santé de l'Ontario mis à jour en janvier 2011 : [http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/programf/ltc/15\\_facilitiesf.html](http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/programf/ltc/15_facilitiesf.html)
- 6 Source : Site Web du gouvernement du Québec mis à jour en janvier 2010 : [http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche\\_doc.cgi?dossier=11412& sujet=82](http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=11412& sujet=82)
- 7 Source : Site Web du ministère de la Santé et des Services communautaires de Terre-Neuve-et-Labrador consulté le 19 juillet 2010 : <http://www.health.gov.nl.ca/health/faq/nhltfaq.html#3>
- 8 Source : Site Web des Services offerts dans les foyers de soins du gouvernement du Nouveau-Brunswick consulté le 19 juillet 2010 : <http://app.infoaa.7700.gnb.ca/gnb/Pub/EServices/ListServiceDetailsFr.asp?ServiceID1=9615&ReportType1=ALL>
- 9 Source : Page 4 de la Resident Charge Policy publiée par la Direction des soins permanents du ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse. Révisée le 12 février 2010. Consultée le 19 juillet 2010 : [http://www.gov.ns.ca/health/ccs/ltc/policyManual/Resident\\_Charge\\_Policy.pdf](http://www.gov.ns.ca/health/ccs/ltc/policyManual/Resident_Charge_Policy.pdf)
- 10 Source : *Manor charges*: PEI Department of Health, *Long-term Care in Nursing Homes in PEI – Fact Sheet*, Janvier 2009. Consulté le 19 juillet 2010 : [http://www.gov.pe.ca/photos/original/HLTH\\_LTC\\_FS\\_5.pdf](http://www.gov.pe.ca/photos/original/HLTH_LTC_FS_5.pdf)  
*Private Nursing Home charges*: Taking Care Inc. *Long Term Care in Prince Edward Island 2009*. Octobre 2009. Consulté le 27 juillet 2010 : [https://hermes.manulife.com/canada/repsrcfm-dir.nsf/Public/ThecostoflongtermcareinPrinceEdwardIsland/\\$File/PEI\\_LTC\\_CostReport.pdf](https://hermes.manulife.com/canada/repsrcfm-dir.nsf/Public/ThecostoflongtermcareinPrinceEdwardIsland/$File/PEI_LTC_CostReport.pdf)
- 11 Source : Page 3 du *Home and Community Care Information Guide for the New Residential Care Rate Structure*, gouvernement de la C-B, novembre 2009. Consulté le 19 juillet 2010 : <http://www.health.gov.bc.ca/hcc/pdf/ResCareRateInfoGuide.pdf>
- 12 Source : Gouvernement de la C-B (2009) cité dans Cohen, M., J. Tate et J. Baumbusch. 2009. *An Uncertain Future for Seniors: BC's Restructuring of Home and Community Health Care, 2001–2008* (p. 36). Les 63 % sont la proportion des résidentes et résidents dont les revenus (en 2009) étaient restreints aux prestations de la SV et du SRG leur donnant 229,50 \$ par mois pour couvrir les dépenses non comprises dans les frais des établissements de SLD.
- 13 Source : Site Web des personnes âgées et des soutiens communautaires du gouvernement de l'Alberta, consulté le 19 juillet 2010 : <http://www.seniors.alberta.ca/continuingcare/ltcare.asp>